

Compétence EAU

Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Année 2023

LES COTISATIONS (non soumis à TVA)

(Délibération du conseil d'administration du 12/12/2019)

Les montants des cotisations pour 2022 sont les suivants, l'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1^{er} janvier de l'année 2022 :

	Cotisation annuelle
Collectivités	0,10 €/hab Avec un minimum de 50 €/an

Le versement des cotisations se fera courant du premier trimestre de l'année sans prorata temporis.

LES PRESTATIONS

Le pôle EAU regroupe les assistances SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

1. Assistance GEMAPI (soumis à la TVA au taux de 20%)

(Délibération du conseil d'administration du 12/12/2019)

Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

INGENIERIE70 assiste la collectivité pour définir son programme (pré-étude et enveloppe financière), rédige le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et aide au choix d'un bureau d'études privé, assiste la collectivité techniquement et administrativement durant toute la mission du bureau d'études jusqu'à la réception des travaux.

Tranches du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
jusqu'à 30 000 € HT	1 500 € HT
de 30 001 € HT à 100 000 € HT	1,95 %
de 100 001 € HT à 500 000 € HT	0,98 %
au-delà de 500 001 € HT	0,68 %

Prestations de maîtrise d'œuvre :

INGENIERIE70 réalise les étapes d'une mission de maîtrise d'œuvre (études, aide à la consultation des entreprises de travaux, suivi des travaux, validation des paiements des entreprises, opérations de réception des travaux). La collectivité, maître d'ouvrage, garde son pouvoir de décision à chaque étape.

Tranches du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
jusqu'à 10 000 € HT	1 000 € HT
de 10 001 € HT à 50 000 € HT	9,75 %
de 50 001 € HT à 250 000 € HT	6,82 %
de 250 001 € HT à 400 000 € HT	4,87 %
au-delà de 401 000 € HT	L'Agence n'a pas vocation à être maître d'œuvre pour des opérations de cette importance

Prestations de délégation de maîtrise d'ouvrage :

La collectivité délègue à INGENIERIE70 la réalisation d'une opération simple. INGENIERIE70 réalise alors les études nécessaires et confie directement à des entreprises de travaux la réalisation de ceux-ci jusqu'à la réception. La collectivité assure la charge financière des travaux en réglant directement ceux-ci à INGENIERIE70.

Tranches du coût prévisionnel compris	Barème pour la tranche
jusqu'à 5 000 € HT	500 € HT
de 5 001 € HT à 25 000 € HT	6,82 %
de 25 001 € HT à 50 000 € HT	4,87 %
de 50 001 € HT à 100 000 € HT	3,90 %
au-delà de 101 000 € HT	L'Agence n'a pas vocation à être maître d'ouvrage délégué pour des opérations de cette importance

Mission ponctuelle :

Base journalière : 470 € HT

2. Assistance SATE

a) Service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (non soumis à TVA)

(Délibération du Conseil départemental de Haute-Saône du 20/12/2018)

Les montants des prestations pour 2022 sont les suivants, l'assiette étant les populations municipales qui sont publiées au 1^{er} janvier de l'année 2022 :

	Prestation SATE
Collectivités	0,60 €/hab Avec un minimum de 100 €/an

Le calcul se fera sans prorata temporis.

b) Bilans 24h (soumis à la TVA au taux de 10%)

(Délibération du conseil d'administration du 3/12/2020)

Les bilans 24h sur les stations d'épuration comprennent le prélèvement et les analyses.

L'adhésion à l'assistance SATE donne accès à la réalisation des bilans 24h réglementaires pour les stations concernées suivant les barèmes suivants :

Capacité de la station	200-350 éq/hab Tous types	> 350-500 éq/hab Tous types	> 500 éq/hab FPR-DB-LB BA < 2000 éq/hab	> 500 éq/hab LN /aéré SIAEP Delain-Denèvre (FPR<500 éq/hab)	SIA Buc Echenans Mandrevillars	Rosey (LN<500 éq/hab)
Tarifs (€ HT)	500	620	720	800	1110	850

Tarif déplacement en cas d'impossibilité de mesures : 70 € HT

FPR : filtre planté de roseaux
DB : disques biologiques
LB : lit bactérien
LN : lagunage naturel
BA : boues activées